

SERMAISE ET VOUS

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Chères et chers Sarmates,

Pour beaucoup d'entre vous, la fin des vacances d'Eté est synonyme de rentrée scolaire, nous espérons que ces vacances vous ont permis de vous reposer et de vous adonner à vos passe-temps favoris.

Cette période estivale n'a pas été de tout repos pour vos élus. Nous avons réalisé des travaux conséquents dans notre commune :

- L'aménagement définitif du plateau face à la mairie, avec la rénovation complète des terrains de boules, l'installation d'une table de ping-pong, ainsi qu'une table de pique-nique, juste à côté de l'aire de jeux,
- La mise en place de jardinières à Blancheface devant la chapelle,
- La rénovation des salles de garderie et d'étude, ainsi que de nombreux petits travaux dans les deux écoles,
- La mise en place de ralentisseurs au hameau de Montétour et du plateau surélevé à la sortie du parking scolaire route de Mondétour,
- La réfection complète de la cour de la Grange avec la mise en place d'éclairages pour améliorer la sécurité,
- L'installation, par la CCDH, d'une partie de la clôture du terrain de foot, destiné à être clos intégralement, afin de protéger l'accès aux terrains,
- La création, par le SIVSO, d'un collecteur d'eaux usées au lieu-dit « la Mercerie » à Sermaise pour un montant de 192 000 € HT.

Comme vous le constatez, cette période d'été a été mise à profit pour améliorer votre quotidien, tout en limitant au maximum les nuisances et la gêne ainsi occasionnée.

Le 12 septembre aura lieu le forum des associations, moment important dans le choix des activités extrascolaires sportives et culturelles, nombreuses dans notre commune. N'hésitez pas à venir rencontrer les responsables de ces activités, pour avoir des renseignements complémentaires et vous inscrire.

Nous tenons également à attirer votre attention sur le risque de pandémie grippale de cet automne. Il ne faut, bien entendu, pas dramatiser à l'excès, mais de simples règles d'hygiène et de protection élémentaire peuvent vous protéger (rappel des précisions dans ce numéro).

Je voudrais conclure en vous exprimant notre satisfaction, ainsi que celle des parents d'élèves, d'avoir maintenues nos trois classes de maternelle. Il a fallu cependant attendre la rentrée scolaire et l'accord de l'inspection académique, pour entériner cette décision. C'est maintenant chose faite et une institutrice s'est vue affectée à l'école dès le lundi 06 septembre.

L'équipe municipale et moi-même continueront à œuvrer dans l'intérêt de tous et vous remerciant de votre soutien.

DATES A RETENIR

- 11 SEPTEMBRE 2009

SOIREE THEATRE

20H30 à la grange
organisée par l'ASLS

Renseignements :
Jacqueline MAQUERE
☎ 01 64 59 30 77

- 12 SEPTEMBRE 2009

FORUM DES ASSOCIATIONS

de 10H à 13H & 14H à 18H

Renseignements :
Jean-Louis RINGUEDE
☎ 06 12 80 18 60

- 18 OCTOBRE 2009

BOURSE PUERICULTURE HIVER

organisée par Ensemble Petits & Grands

Renseignements : Rachel PARADIS
☎ 01 60 81 98 97

- 1 NOVEMBRE 2009

LOTO

organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements :
Jean-François MILARD
☎ 01 60 81 61 37

- 14 NOVEMBRE 2009

CONCERT CLASSIQUE

dans l'église de Sermaise

Renseignements :
Jean VERGNAUD
☎ 06 67 83 23 68

- 28 NOVEMBRE 2009

REPAS DES ANCIENS

organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements :
Jean-François MILARD
☎ 01 60 81 61 37

- 5 DECEMBRE 2009

MARCHE DES ECOLES

organisé par Ensemble Petits & Grands

Renseignements : Rachel PARADIS
☎ 01 60 81 98 97

- 5 & 6 DECEMBRE 2009

TELETHON - MARCHE DE NOEL

organisés par le Comité des Fêtes

Renseignements :
Jean-François MILARD

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 09 JUIN ET 08 JUILLET 2009

DEMANDE D'ADHÉSION DES COMMUNES DE BREUX-JOUY, LE VAL SAINT GERMAIN, SAINT CHERON, SAINT CYR SOUS DOURDAN A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur l'adhésion des communes de BREUX-JOUY, LE-VAL-SAINT-GERMAIN, SAINT-CHERON, SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN, pour le transfert des compétences établies dans les statuts ci-annexés au 1er janvier 2010 et accepte que l'intégration des dites communes se fasse au 1^{er} janvier 2010.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2009/2010 POUR LES ELÈVES, LES ÉTUDIANTS ET LES APPRENTIS

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de prendre en charge une partie des frais de transport supportés par les familles demeurant sur la commune de Sermaise et dont les enfants sont scolarisés en établissement secondaire à Dourdan et les dérogations pour les options non enseignées dans les établissements de Dourdan.

Les enfants en apprentissage bénéficient également jusqu'à l'âge de dix huit ans de la même prise en charge par la commune.

Le montant de la participation communale pour les cartes de transport OPTILE et IMAGINE R est fixé à 90€ pour l'année 2009/2010.

Pour la carte OPTILE, ce montant sera déduit aux parents par le transporteur. Une facture sera adressée à la Commune qui correspondra au montant total global alloué pour cette année scolaire.

Pour la carte IMAGINE R, les parents règlent la totalité de la facture. La participation communale leur sera remboursée sur présentation d'un justificatif de la SNCF, d'un RIB, de la photocopie du livret de famille et du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage

A partir de cette année, le conseil municipal a également décidé de prendre en charge une partie des frais de transport au-delà des études secondaires pour les enfants étudiants ou en contrat d'apprentissage jusqu'à l'âge de 21 ans au 1^{er} septembre 2009.

Le montant de la prise en charge pour la carte IMAGINE R est fixé à 10% du montant de la facture pour l'année 2009/2010.

Les parents règlent la totalité de la facture. La participation communale leur sera remboursée sur présentation d'un justificatif de la SNCF, d'un RIB, de la photocopie du livret de famille et du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage.

INFORMATION : Nous tenons à vous rappeler que le conseil général de l'Essonne participe financièrement aux frais de transports scolaires pour les collégiens et lycéens en prenant en charge 50% de la carte Imagine'R et en plafonnant le coût de la carte Optile pour les familles. Des aides spécifiques concernent les élèves boursiers.

AUTORISATION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES OU SEMI-ENTERRES POUR LES VERRES ET LES PAPIERS

Le Conseil Syndical du SICTOM dans sa séance du 16 juin dernier, a décidé de lancer l'appel d'offre lié à la mise en place des conteneurs enterrés et semi enterrés sur le territoire du SICTOM du Hurepoix.

Il convenait donc de délibérer sur les emplacements choisis à cet effet. Le conseil municipal a décidé de conserver le premier emplacement déjà existant près de l'Orge face à la grange. Le deuxième emplacement entre le Mesnil et Blancheface est en cours de réflexion et sera communiqué ultérieurement.

Le Syndicat préconise un emplacement pour 700 habitants. L'emprise foncière nécessaire à cette implantation est de 4 x 2 m avec une profondeur d'environ 2 m pour les semi enterrés et de 3 m pour les enterrés.

Le Conseil Municipal a émis le souhait d'avoir sur la Commune des conteneurs enterrés plus jolis d'un point de vue esthétique et demande au SICTOM de participer financièrement à l'achat des conteneurs enterrés.

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2009/2010

Le conseil a pris la décision d'appliquer une hausse de 2.80 % sur les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2009/2010. La participation financière des parents par repas est la suivante :

	2008/2009	2009/2010
Quotient de 0 à 150 euros	0,40 €	0,42 €
Quotient de 151 à 355 euros	1,81 €	1,86 €
Quotient de 356 à 571 euros	2,33 €	2,40 €
Quotient + de 572 euros	3,21 €	3,30 €

La facturation s'établira au mois avec application du quotient familial et son calcul s'effectue de la façon suivante : Revenu brut global divisé par 12 divisé par le nombre de parts.

Un tarif majoré de 4,80 €, pour les repas non inscrits sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2009 ainsi que pour les parents dont les enfants n'auront pas fréquenté le restaurant sans prévenir (48 heures à l'avance) et hors évènements exceptionnels sur présentation d'un certificat médical.

TARIF DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2009/2010

La méthode de facturation s'établira en nombre de garderies par semaine, comme l'année dernière. Le tarif, cette année ne fait pas l'objet d'une augmentation.

1 garderie /sem.	2 garderies /sem.	3 garderies /sem.	4 garderies /sem.	5 garderies /sem.	6 garderies /sem.	7 garderies /sem.	8 garderies /sem.
4.10€	6.50€	8.50€	10.50€	12.50€	14.50€	15.50€	17.00€

Les modalités de paiement sont au mois, à terme échu et la participation forfaitaire est due dès la prise en charge de l'enfant.

CONCOURS MAISONS, BALCONS FLEURIS



Un rendez-vous qui nous l'est : la remise des prix du concours des jardins et maisons fleuries.

Nous vous attendons nombreux le samedi 3 octobre à 16 heures à la mairie pour remercier les participants et fêter tous ensemble les vainqueurs de cette deuxième édition.

Un compte rendu sera fait également sur les résultats de la première participation au concours départemental des villages fleuris.

TOUJOURS A VOTRE DISPOSITION VOTRE MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN



MODIFICATION DU TRACÉ DU GR1 ENTRE LA PLACE DE LA MAIRIE ET LE HAMEAU DU MESNIL

La traversée de Sermaise à Blancheface par le GR1 est dangereuse. Dans le sens Sermaise Blancheface l'accès à la route se fait en descendant un talus important, sans chemin réellement matérialisé et débouche directement sur la route en plein virage, le danger étant accentué lorsque le terrain est humide.

A la demande de la commission sentiers du CDRP91 (comité départemental de randonnées pédestres de la fédération française), ce tracé va être modifié.

Le GR1 emprunterait le chemin rural n°14 (ancien chemin de Sermaise à Blancheface qui part au bas du chemin du cimetière). Il traverserait la route au niveau du chemin des buttes sans dénivelé et avec une visibilité suffisante.

GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE

Nous demandons aux Sarmates qui se rendent aux conteneurs verres ou papiers de ramporter les emballages qu'ils amènent et de ne rien laisser sur place. Les emplacements des conteneurs ne sont pas une déchetterie. Merci de respecter ces règles élémentaires de la vie en collectivité.

Edition n° 6



L'année 2009 est l'année de toutes les réussites pour notre rosière 2009. Après avoir décroché son bas S avec mention très bien, Marion IVERT est devenue championne de France junior 2009 de TREC à Maurs dans le Cantal du 10 au 12 Juillet, avec sa jument Idole de Lepesse.

Les 19 meilleurs cavalier(e)s de TREC, âgé(e)s de 16 à 18 ans, sont venu(e)s de toute la France, pour essayer d'obtenir ce titre tant convoité, portant sur 4 tests (présentation, POR, Maîtrise des Allures, et PTV). Le POR (Parcours d'orientation et de Régularité) a été très sélectif et à l'issue de celui-ci, déjà quatre concurrentes se détachaient dans le classement, dont Marion IVERT, seconde sur ce test. Lors du test de la maîtrise des allures, tracé en U, sur l'un des plus grands champs de foire aux chevaux de France encore en activité, Marion améliorait encore son score. Elle confirmait avec un score de 109 pts sur 120 lors du PTV (Parcours en Terrain Varié) long de 1700m et composé de 12 difficultés de très bon niveau, dont un gué dans un torrent de montagne.

Finally vers 18h30 le verdict tombait, la cavalière essonnoise de l'Association "Les Cavalérics", **Marion IVERT était Championne de France de TREC Junior 2009**, avec 394 points sur 500, ...Félicitations.

LA GRIPPE A H1N1

Les pouvoirs publics ont fait état ces derniers jours d'une extension progressive de la grippe A (virus H1N1) en France. Le ministère de la santé rappelle que la maladie reste bénigne à ce jour. Compte tenu de la diffusion connue du virus, d'autres cas ne manqueront pas d'apparaître dans les jours ou les semaines à venir. C'est pourquoi, nous vous rappelons les recommandations en matière de prévention, de traitement et de conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes spécifiques.



Prévention : La transmission de ce virus se fait principalement par voie aérienne (toux, éternuements, postillons) et par transmission par les mains. Il faut donc se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, aérer fréquemment les pièces et éviter tout contact rapproché (bises, poignées de main, discussion à moins d'un mètre) avec une personne présentant des symptômes suspects.

Symptômes : Les 1ers symptômes d'une contamination possible par le virus de la grippe A sont des signes généraux d'apparition brutale (fièvre supérieure à 38°, courbatures ou grande fatigue) associés parfois à une toux ou des difficultés respiratoires.

Conduite à tenir : Devant l'apparition de tels symptômes, vous devez contacter rapidement votre médecin traitant. Ce dernier est, en effet, seul habilité à réaliser un diagnostic et à prescrire un traitement. Vous devez également adopter immédiatement toutes les précautions d'hygiène permettant d'éviter un risque de contagion vers votre entourage familial et professionnel immédiat (maintien à domicile sur décision médicale, éviter tout contact rapproché, port éventuel de masque...)

Précautions supplémentaires : Les personnes de votre entourage professionnel et familial, ayant été en contact étroit avec vous le jour précédent l'arrivée des symptômes, seront incitées à contacter également leur médecin traitant.



Nous vous tiendrons bien sûr informés de toutes nouvelles dispositions mises en place par les autorités sanitaires.